

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 1^{er} décembre 2008 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault
Louise B. Gosselin
Michel Larochelle
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Messieurs les conseillers Hugues Girouard et Stéphane Bilodeau sont absents.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 novembre 2008.
3. Liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil.
7. Fixation du taux d'intérêt pour les arrrages de taxes.
8. Avis de motion pour régler l'adoption des taux de taxes pour l'exercice financier 2009.
9. Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
10. Établissement du calendrier 2009 des séances du conseil.
11. Approbation du rapport concernant les dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux.
12. Contribution financière pour l'année 2009 au Transport adapté Rouli-Bus
13. Demande d'aide financière soumise par les Cuisines Collectives des Bois-Francis.
14. Renouvellement de l'entente de services professionnels avec la firme Monty Coulombe.
15. Renouvellement du mandat à un laboratoire accrédité pour les analyses d'eau potable du Centre Administratif en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.
16. Demande d'adhésion au Bulletin du RIM (Réseau d'Information Municipale)
17. Annulation de la résolution 2008-11-176 concernant l'embauche d'une employée à temps partiel au service du secrétariat.
18. Demande de changement au règlement de zonage concernant la zone R-5 soumise par Ghislain Bédard et Marise Létourneau.
19. Demande d'un permis de chenil soumise par Patrick Blanchette.
20. Service internet haute vitesse en milieu rural – regroupement pour le choix d'un entrepreneur.

21. Demande d'appui à un projet de caractérisation des eaux souterraines des bassins versants de la rivière St-François et de la rivière Nicolet.
22. Autorisation de dépense pour l'installation septique et l'aménagement de deux salles de toilettes à même le pavillon du parc Léon-Couture.
23. Autorisation de dépense pour l'achat d'outils.
24. Autorisation de dépense – travaux rue de l'Entraide.
25. Acceptation des permis 2008-11-197 à 2008-11-208 pour une valeur de 472 500,00\$.
26. AFFAIRES NOUVELLES
 1. Autorisation de dépense relativement à des travaux de réfection du puits au Centre Administratif.
27. Période de questions.
28. Clôture de la séance.

2008-12-182

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est unanimement résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

Adopté.

2008-12-183

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 novembre 2008

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est unanimement résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 3 novembre 2008 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

Adopté.

Liste des comptes à payer

080487	100,00\$	Légion Canadienne	Campagne du Coquelicot
080488	204,89\$	Pompes Garand inc.	Matériel pour réparation chambre des compteurs
080489	1 278,47\$	Hydro-Québec	Lumières de rue – octobre
080490	100,00\$	Ministre des Finances	Insc. Prog. Quali.opérateur eau potable
080491	216,06\$	Petite caisse F. Moreau	Produits pour rencontre annuelle
080492	276,54\$	André-Anne Moreau – traiteur	Buffets pour réception annuelle
080493	468,00\$	Fleury Normand	Travaux de voirie
080494	81,27\$	Nettoyage Gi-Net enr.	Entretien bureau et garage
080495	25,88\$	Maison Florifère inc.	Pour remplacer chèque perdu 200800453
080496	1 196,48\$	Technic S.M.	Ordinateur portable MSI
080497	600,20\$	L'Excellence	Assurance coll. Décembre
080498	132,00\$	Fleury Normand	Travaux de voirie
080499	239,29\$	Telus Mobilité	Téléphones Mike – nov.
080500	81,27\$	Nettoyage Gi-Net enr.	Entretien bureau et garage
080501	73,65\$	Technic S.M.	Configuration du portable
080502	270,86\$	Télébec	Serv. téléphoniques nov.
080503	784,09\$	Hydro-Québec	Bureau – garage et chambre compteurs
080504	26 559,70\$	Sablrière de Warwick Itée	Entretien chemins d'hiver – 2 ^e versement

080505	43,46\$	Boutique Richard Fleuriste inc.	Fleurs coupées
080506	906,05\$	Médias Transcontinental senc	Avis public (2)
080507	125,29\$	Groupe Puitbec inc.	Vérification du puits
080508	53,05\$	Laboratoires d'analyses S.M. inc.	Analyse d'eau – septembre
080509	6 694,57\$	Soc.dévelop.durable Arthabaska inc.	Déchets, récup. compost. Octobre 08
080510	5 706,50\$	Soc.dévelop.durable Arthabaska inc.	Ajustement Transport et Coll.
080511	412,37\$	Infotech Développement	Formation et licence
080512	37,19\$	Distr.Robert Lachapelle inc.	Fourniture pour le garage
080513	2 957,15\$	Géolab inc.	Contrôle qualitatif – pavage
080514	3 950,63\$	Métivier, urbaniste-conseil	Modification règl.pour conformité
080515	570,00\$	Ville de Victoriaville	Réfection station eau potable
080516	12,99\$	Extincteur Victo	Inspection visuelle
080517	392 078,96\$	Sintra inc.	Pavage Plage Beausnesne du Coteau, rang 2
080518	12 855,85\$	Soc.dévelop.durable Arthabaska inc.	Transport et coll. – nov.
080519	188,15\$	Buro Pro	Fournitures de bureau
080520	1 158,28\$	Garage Bernard Poisson	Pneus et roues camionnette
080521	135,43\$	Canadian Tire	Roulette pour mesurer distance
080522	895,60\$	Olco/Gestion André Lizotte	Essence et diesel
080523	451,50\$	Gagné Excavation ltée	Nivelage rang et sable
080524	54,91\$	Grenier Petite Mécanique	Entretien scie à chaîne
080525	180,04\$	Marius Marcoux & Fils inc.	Entretien réseau luminaires
080526	4 170,19\$	Pompes Garand inc.	Lampe UV et inst.sept.parc
080527	884,94\$	Ciments Taschereau inc.	Fosse septique parc Léon-Couture
080528	142,35\$	Petite caisse F. Moreau	Courrier - réception et divers
080529	107,20\$	Désilets Pascale	Frais déplacement pour inspection
080530	364,59\$	Imprimerie Héon & Nadeau	225 cartes routières municipales
080531	252,85\$	Exc.Marcel Desrochers & Fils inc.	Tuyau Route Pouliot
080532	95,94\$	Ben-Tar inc.	Panneau " Salle municipale"
080533	611,52\$	Groupe Grenier Ducharme inc.	Access.Install.Sept Parc et divers voirie
080534	319,75\$	Société Coopérative Agricole des Bois-Francis	Articles de voirie
080535	1 129,71\$	Receveur Général du Canada	Remises de l'employeur
080536	2 342,41\$	Ministre du Revenu du Qué	Remises de l'employeur
089148	564,09\$	Moreau Francine	Sem. du 27 oct. au 1 ^{er} nov.
089149	704,18\$	Désilets Pascale	Sem. du 20 oct. au 1 ^{er} nov.
089150	579,51\$	Marchand Marcel	Sem. du 27 oct. au 1 ^{er} nov.

089151	564,09\$	Moreau Francine	Sem. du 3 au 8 nov.
089152	579,51\$	Marchand Marcel	Sem. du 3 au 8 nov.
089153	564,09\$	Moreau Francine	Sem. du 10 au 15 nov.
089154	499,17\$	Désilets Pascale	Sem. du 3 au 15 nov.
089155	266,09\$	Bérubé Danielle	Sem. du 10 au 15 nov.
089156	579,51\$	Marchand Marcel	Sem. du 10 au 15 nov.
089157	189,75\$	Leclerc Manon	Sem. du 1 au 15 nov.
089158	564,09\$	Moreau Francine	Sem. du 17 au 22 nov.
089159	579,51\$	Marchand Marcel	Sem. du 17 au 22 nov.
089160	564,09\$	Moreau Francine	Sem. du 24 au 29 nov.
089161	690,62\$	Désilets Pascale	Sem. du 17 au 29 nov.
089162	579,51\$	Marchand Marcel	Sem. du 24 au 29 nov.

2008-12-184

Acceptation et acquittement des comptes

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est unanimement résolu que les comptes dont la liste apparaît ci-dessus, soient acceptés et acquittés.

Adopté

Lecture du courrier

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Compte rendu de la demande et orientation préliminaire • Érick Barailhé

Ministre des Affaires municipales et des Régions • Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2009

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale • Ouverture de la période de mise en candidature au 12^e prix Hommage bénévolat-Québec

Le Directeur général des Élection du Québec • Information sur les dispositions de la Loi électorale qui concernent l'usage des locaux de la municipalité pour l'établissement des bureaux de vote

La Société de développement durable d'Arthabaska • La SDDA fait peau neuve et devient Gesterra, expert en gestion des matières résiduelles

Société de l'assurance automobile • Préavis de vérification mécanique

Coalition pour la défense des droits des aînés de la région des Bois-Francs • La coalition donne un appui inconditionnel à madame Catherine Coutel

- | | |
|---|--|
| Commission scolaire des Bois-Francis | • En vertu des dispositions de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles » de la Commission scolaire des Bois-Francis doit être soumis pour consultation auprès de toute municipalité dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien |
| Fédération Québécoise des Municipalités | • Invitation à adhérer à l'association FQM pour 2009 – coût 1450,12\$ |
| Kino-Québec | • Inscription à la campagne promotionnelle PLAISIRS D'HIVER – Kino-Québec – 7 ^e Édition du 10 janvier au 22 février 2009 |

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil

La secrétaire-trésorière dépose les documents relatifs aux déclarations d'intérêts des membres du conseil. En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chacun des membres du conseil a transmis à la secrétaire-trésorière sa formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment remplie. Les membres du conseil absents à cette séance n'ont pas transmis leur déclaration à la secrétaire-trésorière.

2008-12-185

Fixation du taux d'intérêt pour les arrérages de taxes

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité;

Que le taux d'intérêt soit fixé à 1% par mois ou 12% par année sur les arrérages de taxes pour l'année 2009.

Adopté.

Avis de motion pour régler l'adoption des taux de taxes pour l'exercice financier 2009

Avis de motion est donné par la conseillère Louise B. Gosselin relativement à l'adoption à une séance subséquente d'un règlement concernant les taux de taxes pour l'exercice financier 2009.

Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Le conseiller, Michel Larochelle, donne avis de motion, à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité, un règlement sera présenté pour adoption, afin de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et de percevoir le droit prescrit pour y pourvoir, de fixer la fréquence et les modalités des déclarations que tout exploitant doit effectuer à la Municipalité en vertu de l'article 78.5 de la Loi sur les compétences municipales, d'édicter aussi un mécanisme visant à permettre de juger de l'exactitude de toute déclaration qui doit être faite par un exploitant et enfin, de prévoir des règles applicables à l'administration du régime prévu aux articles 78.1 à 78.13 de la Loi sur les compétences municipales.

Une dispense de lecture est demandée en vertu de l'article 445 du C.M. Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

Pour les deux conseillers absents une copie leur sera transmise par courrier et ce au moins deux jours juridiques avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

2008-12-186

Établissement du calendrier 2009 des séances du conseil

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009.

- | | |
|---------------|------------------------|
| - 12 janvier | - 2 février |
| - 2 mars | - 6 avril |
| - 4 mai | - 1 ^{er} juin |
| - 6 juillet | - 3 août |
| - 8 septembre | - 5 octobre |
| - 9 novembre | - 7 décembre |

Toutes les séances ordinaires débutent à 20h.

Qu'un avis public du présent calendrier soit publié par la directrice-générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à 9, rue Paré, Victoriaville (Québec), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 16h et 17h, le quatrième jour du mois de décembre deux mille huit.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce quatrième jour du mois de décembre 2008.

Francine Moreau, secr.-très.

2008-12-187

Approbation du rapport concernant les dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux

Attendu que la municipalité a exécuté des travaux de pavage au chemin de la route du rang 2, ainsi que des travaux de réfection et de pavage sur les rues de la Plage Beauchesne et du Coteau pour une somme de 418 095\$ et que ces travaux sont en partie subventionnés par le Ministère des Transports pour un montant maximum de 31,000\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu à l'unanimité;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 31 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Adopté.

2008-12-188

Contribution financière pour l'année 2009 au Transport adapté Rouli-Bus

Attendu que l'article 539 du code municipal permet à la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska d'accorder à une personne détenant un permis de la Commission des transports une subvention annuelle pour le transport de personnes handicapées;

Attendu que selon les prévisions budgétaires 2009 de Rouli-Bus, la contribution de St-Christophe d'Arthabaska égale une somme de 6 506,00 \$ comparativement à 5 291,00\$ pour l'année 2008.

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska consent à offrir le service de transport adapté sur son territoire et accepte de participer au financement de Rouli-Bus Inc. pour une somme de 6 506,00\$ selon la contribution établie en vertu du budget 2009 des opérations de Rouli-Bus Inc.

Adopté.

2008-12-189

Demande d'aide financière soumise par les Cuisines Collectives des Bois-Francis

Les Cuisines collectives des Bois-Francis soumettent une demande d'aide financière calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de la Municipalité et ce pour chacune des municipalités de la MRC d'Arthabaska. En remplacement de la contribution volontaire habituelle, les Cuisines présentent une entente de services triennale pour toutes les municipalités de la MRC à 0,20\$ par habitant, ce qui représente pour St-Christophe d'Arthabaska une somme de 513,00\$.

Après discussion, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité;

Que le Conseil informe les Cuisines Collectives des Bois-Francis que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska n'adhère pas à l'entente triennale proposée mais que pour l'année 2009, le Conseil autorise une aide financière de 300\$.

Que le chèque de 300\$ sera transmis en janvier 2009.

Adopté.

2008-12-190

Renouvellement de l'entente de services professionnels avec la firme Monty Coulombe

Attendu que depuis quatre ans la Municipalité adhère à un abonnement annuel pour des services conseils d'une firme d'avocats spécialisés dans les affaires municipales;

Attendu que les services obtenus répondent adéquatement aux besoins des utilisateurs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu à l'unanimité de renouveler l'abonnement annuel de base « Service de première ligne » couvrant la période du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2010 pour les services du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de la lettre du 28 août 2008.

Adopté.

2008-12-191

Renouvellement du mandat à un laboratoire accrédité pour les analyses d'eau potable du Centre Administratif en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Attendu qu'en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1, le système de distribution d'eau potable au Centre Administratif est assujéti à un contrôle de qualité;

Attendu que les analyses doivent être effectuées à un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs;

Attendu que les services rendus par le laboratoire désigné pour l'année 2008 sont satisfaisants et que selon le prix soumis pour l'année 2009 une augmentation de 2,5% est demandée;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska mandate les Laboratoires d'analyses S.M. inc., pour effectuer les analyses d'eau potable requises en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable et exigées par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour une somme totale annuelle de 883,50\$ incluant le transport des contenants et des échantillons.

Que le mandat accordé est pour un an et se termine le 31 décembre 2009.

Adopté.

2008-12-192

Demande d'adhésion au Bulletin du RIM (Réseau d'Information Municipale)

Des informations sont données aux membres du conseil concernant un service de bulletin de nouvelles municipales en ligne. C'est le Réseau d'Information Municipale qui offre un abonnement à leur Bulletin du RIM. Le coût annuel est établi selon la population. Ainsi pour la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska le coût est de 475\$. En adhérant au portail, toutes les personnes oeuvrant au sein de la municipalité pourront créer leur compte personnel et recevoir le bulletin. Le nombre d'abonné est illimité.

Attendu que depuis quatre ans la Municipalité est abonnée au service internet de Québec Municipal qui de l'avis de la directrice générale pour à peu près le même prix le Bulletin du RIM semble plus intéressant;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité autorise un montant de 475\$ plus les taxes pour l'abonnement au Bulletin du Réseau d'Information Municipale.

Que ce montant sera payable en janvier 2009.

Adopté.

2008-12-193

Annulation de la résolution 2008-11-176 concernant l'embauche d'une employée à temps partiel au service du secrétariat

Attendu que suite à l'embauche de Madame Manon Leclerc, cette dernière a fait part à la directrice générale que les conditions établies à l'entente ne lui convenaient plus;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité d'annuler l'entente concernant l'embauche de Madame Manon Leclerc.

Adopté.

2008-12-194

Demande de changement au règlement de zonage concernant la zone R-5 soumise par Ghislain Bédard et Marise Létourneau

Une demande est déposée aux membres du conseil relativement à un changement au règlement de zonage pour la zone résidentielle R-5.

Cette demande est soumise par Marise Létourneau et Ghislain Bédard, propriétaires de l'immeuble résidentiel du 8 rue Blanchet. La demande vise à permettre l'usage de « cabane à sucre ». Le règlement de zonage actuel n'autorise pas ce genre de construction dans la zone R-5.

L'avis de l'inspectrice en bâtiment est de ne pas préconiser l'usage de « cabane à sucre » sur des terrains résidentiels, mais toutefois, si le Conseil est d'avis de modifier le règlement pour seulement la zone R-5, la recommandation est d'autoriser l'usage recherché en tant que bâtiment accessoire à l'usage principal (résidentiel) et de spécifier que ce dernier est comptabilisé dans le nombre total de bâtiment accessoire autorisé pour la zone.

Après discussion, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise un changement à son règlement de zonage afin d'inclure l'usage « Cabane à sucre » à l'intérieur de la zone résidentielle R-5.

Que M. Jacques Métivier, urbaniste, soit mandaté pour effectuer les modifications requises à la réglementation d'urbanisme, pour des frais d'honoraires estimés de 500,00\$ avant les taxes.

Adopté.

2008-12-195

Demande d'un permis de chenil soumise par Patrick Blanchette

Une demande est soumise par Monsieur Patrick Blanchette relativement à une autorisation spéciale en vertu de l'article 4.1 du règlement concernant les animaux. Monsieur Blanchette est résident au 47 route Pouliot et en vertu du règlement numéro 333-98 concernant les animaux, nul ne peut posséder ou garder plus de deux (2) chiens à son emplacement à moins d'être détenteur d'un permis émis par l'officier municipal aux conditions déterminées par résolution municipale. Le requérant désire acquérir un abandon d'élevage d'environ une trentaine de chiens.

Attendu que le règlement numéro 333-98 concernant les animaux à l'article 4.3.3 stipule que l'endroit où les chiens sont gardés doit être à plus de cent mètres de toute habitation autre que celle du propriétaire;

Attendu qu'après vérification, la résidence voisine est située à l'intérieur du périmètre de cent mètres où seront gardés les chiens;

Attendu que l'immeuble visé par la demande est à proximité d'une zone résidentielle, le risque est assez élevé que les chiens soient une source d'ennuis pour les voisins, soit par le bruit ou par les odeurs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité;

Que la demande de permis de chenil pour le 47, route Pouliot ne soit pas accordée.

Adopté.

2008-12-196

Service internet haute vitesse en milieu rural – regroupement pour le choix d'un entrepreneur

Considérant que la MRC d'Arthabaska a remis à chacune des municipalités locales la responsabilité d'offrir le service Internet haute vitesse dans son milieu rural;

Considérant que la municipalité a l'intention de mettre en place un système communautaire de télécommunication relativement à la fourniture du service Internet haute vitesse en milieu rural et qu'elle a aussi l'intention de déposer une demande financière dans le cadre du Pacte Rural de la MRC d'Arthabaska, dans l'enveloppe régional dédiée au projet d'Internet haute vitesse;

Considérant que l'une des premières étapes pour la mise en œuvre, consiste à préparer un appel d'offres à présenter à des fournisseurs potentiels;

Considérant qu'un regroupement de municipalités pour la fourniture du service est plus intéressant pour un fournisseur et avantageux pour chacune des municipalités participantes;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité;

De mandater la municipalité de Tingwick pour préparer un appel d'offres à présenter à des fournisseurs potentiels pour l'ensemble des municipalités intéressées à ce joindre au projet dont la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska.

Que les dépenses encourues par ce mandat soient partagées entre les municipalités participantes.

Adopté.

2008-12-197

Demande d'appui pour un projet de caractérisation des eaux souterraines des bassins versants de la rivière St-François et de la rivière Nicolet

Considérant que l'engagement n^o 5 de la Politique nationale de l'eau vise à entreprendre l'inventaire des grands aquifères du Québec ;

Considérant que 80% du montant total du projet de caractérisation des eaux souterraines proviendrait d'un financement gouvernemental (ou un maximum de 240\$ du km²) ;

Considérant que le territoire d'étude proposé a une superficie d'environ 14 000 km² et couvre entièrement les bassins versants des rivières Saint-François et Nicolet, soit deux bassins versants prioritaires identifiés par le gouvernement du Québec ;

Considérant que près de 487 000 personnes habitent ce territoire, que près de 30 % de cette population est desservie en eau potable par un puits privé et qu'un autre 20 % de cette population est alimentée en eau potable via un réseau d'aqueduc qui sollicite les nappes d'eau souterraine ;

Considérant que la qualité des eaux souterraines est généralement de meilleure qualité que les eaux de surface, réduisant ainsi les coûts de traitement et les produits chimiques utilisés ;

Considérant que la protection des eaux souterraines passe par une caractérisation des aquifères et une connaissance détaillée et à jour des activités susceptibles d'altérer sa qualité ;

Considérant que ces régions représentent des pôles économiques majeurs où plusieurs activités industrielles, agricoles et commerciales se déroulent ;

Considérant l'existence du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* du gouvernement du Québec qui vise principalement à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer la pérennité ;

Considérant que le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines permet aux établissements de recherche universitaire d'accroître les connaissances sur l'approvisionnement et l'utilisation de l'eau souterraine ;

Considérant que l'Université de Sherbrooke ait à préparer une demande d'aide financière en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines portant sur une étude hydrogéologique régionale ;

Considérant que les résultats de ces études seront disponibles pour tous les intervenants intéressés tels les municipalités, les gouvernements, le secteur scientifique, etc. ;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité;

1. D'appuyer l'Université de Sherbrooke pour la réalisation d'une étude hydrogéologique régionale d'envergure.
2. De demander au MDDEP de considérer la demande de l'Université de Sherbrooke comme étant prioritaire pour le développement de ces régions.
3. De demander au MDDEP d'accorder à l'Université de Sherbrooke les sommes nécessaires pour la réalisation de cette étude en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec.

Adopté.

2008-12-198

Autorisation de dépense pour l'installation septique et l'aménagement de deux salles de toilettes à même le pavillon du parc Léon-Couture

Attendu que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska a soumis un projet à Hydro-Québec dans le cadre de son programme « Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER »;

Attendu que le projet consiste à installer deux salles de toilette à même le pavillon de la patinoire extérieure du parc Léon-Couture et que pour réaliser ce projet il est nécessaire d'installer un champ d'épuration et une fosse septique;

Attendu que le Groupe Poly-Tech a été mandaté par la municipalité à fournir une étude de capacité de charge hydraulique du sol pour l'installation septique;

Attendu que l'inspecteur municipal présente un estimé des coûts relatifs à l'achat des matériaux pour l'installation septique et l'installation de deux salles de toilette pour une somme de 4 300\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité d'autoriser un somme de 4 300\$ pour acquérir les matériaux et les équipements nécessaires à l'installation septique en vertu de l'étude du sol fournie par Groupe Poly-Tech et à l'installation de deux salles de toilette à même le pavillon de la patinoire extérieure du parc Léon-Couture.

Que pour défrayer cette dépense, le coût total sera affecté à même les revenus et comptabilisé dans les immobilisations en vertu de la Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations.

Adopté.

2008-12-199

Autorisation de dépense pour l'achat d'outils

Attendu que l'inspecteur municipal demande un budget pour acquérir des menus équipements (outils) comme un laser, un coffre à outils et un ensemble d'outils portatifs pour un montant global de 2 000\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une somme de 2 000\$ pour l'acquisition de quelques outils requis par l'inspecteur municipal.

2008-12-200

Autorisation de dépense – travaux rue de l'Entraide

Attendu les travaux exécutés par Sintra (Centre-du-Québec) pour le Ministère des Transports du Québec sur la route 116 vis-à-vis la rue de l'Entraide;

Attendu que l'entrepreneur a endommagé la rue de l'Entraide afin d'installer une rampe foreuse pour exécuter les travaux requis sur la route 116;

Attendu que la rue est excavée sur pratiquement toute sa largeur;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu à l'unanimité;

Que suite à une entente avec l'entrepreneur Sintra (Centre-du-Québec), il est convenu que la Municipalité fournira à ses frais de nouveaux ponceaux sur une longueur de 15 mètres et que l'entrepreneur se chargera d'enlever les ponceaux existants et mettra en place les nouveaux ponceaux lors de la remise en état de la rue.

Que le Conseil autorise la dépense de 4 200\$ pour l'achat de nouveaux ponceaux à être installer sur la rue de l'Entraide.

Adopté.

2008-12-201

Acceptation des permis 2008-11-197 à 2008-11-208 pour une valeur de 472 500\$

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2008-11-197 à 2008-11-208 inclusivement pour une valeur de 472 500\$.

Adopté

AFFAIRES NOUVELLES

2008-12-202

Autorisation de dépense relativement à des travaux de réfection du puits au Centre Administratif

Attendu qu'après vérification du puits par une firme spécialisée, nous constatons qu'il y a des infiltrations de particules de sable dans le fonds du puits;

Attendu que des informations ont été prises auprès d'experts pour solutionner le problème;

Attendu que l'inspecteur municipal spécifie au Conseil que les travaux suggérés ne régleront peut-être pas le problème à 100%, mais selon lui, il y a lieu de faire un essai;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une somme maximale de 3 000\$ pour exécuter des travaux au puits du Centre Administratif.

Adopté.

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2008-12-188, 2008-12-189, 2008-12-190, 2008-12-191, 2008-12-192, 2008-12-194, 2008-12-196, 2008-12-198, 2008-12-199, 2008-12-200 et 2008-12-202.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour du mois de décembre 2008.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2008-12-203

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

Adopté.

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière